

DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le six septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVALIER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER, Mme PEPIN, MM. GLATRE, MANCEL, ANSART, Mmes MEDARD, MONLON, MOUNIER, ROTHACKER, MM. AUBE, CARON, LUCAS, MINARD, MOUCHEL, VOSNIER

Absents excusés : Mmes LOPES DUARTE, ROSA, MM. DEPLANQUES, DIEULEVEUT

Pouvoir : Mme ROSA a donné procuration à M. LECHEVALIER

Madame ROTHACKER Bernadette a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

LOCATION LOCAUX ESPACE HENRI GODON

Les locaux attenants à l'école élémentaire baptisés espace Henri Godon sont de nouveau vacants.

L'Association FODENO, centre de formation dont le siège social est basé au Havre, recherche des salles à louer pour administrer des cours à ses stagiaires. Après avoir visiter les lieux, elle s'est déclarée intéressée pour louer l'ensemble des locaux excepté deux salles qui restent à la disposition de l'école élémentaire pour le périscolaire.

Il est proposé à cette Association de lui louer 304 m² au prix de 1 500 € de loyer par mois et de 300 € de charges pour le chauffage et l'eau, l'électricité et le téléphone étant à la charge du locataire.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de louer les locaux aux prix de 1 500 € par mois et de 300 € pour les charges (chauffage et eau) du 1^{er} septembre 2017 au

N°1557-2017

Reçu à la Préfecture
l'Evreux (Eure) le
18 septembre 2017

DÉLIBÉRATIONS

31 août 2018 pour une durée de 12 mois et plus si les deux parties (bailleur et preneur) sont consentantes.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation précaire destinée à la location de ces locaux.

N°1558-2017

Reçu à la Préfecture
d'Evreux (Eure) le 18
septembre 2017

VENTE DE MATERIEL

Le Maire explique que les pelouses et les haies ne sont plus entretenues par les agents techniques de la commune depuis le printemps dernier mais par une entreprise privée. En conséquence, notre collectivité n'a plus besoin de conserver tout le matériel : le tracteur-tondeuse, le véhicule JCB et la remorque.

Monsieur VANDON Nicolas, jardinier de la commune, souhaiterait faire l'acquisition de la remorque. Proposition de prix : 600 €

Quant au tracteur-tondeuse et au véhicule JCB, ils peuvent être proposés à PONTO GOLF ou à la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle. S'ils ne sont pas intéressés, dans ce cas, ce matériel pourrait être mis sur le bon coin. Prix de cession proposés : entre 8 000 € et 10 000 € pour le tracteur-tondeuse et 6 000 € pour le véhicule JCB (moitié prix d'achat).

Après discussion,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents, DECIDE :

. de céder la remorque à Monsieur VANDON Nicolas, au prix de 600 €

. de proposer le tracteur-tondeuse et le véhicule JCB à PONTO GOLF ou à la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle aux prix indiqués ci-dessus. A défaut, ce matériel sera mis sur le bon coin.

DÉLIBÉRATIONS

N°1559-2017

Reçu à la Préfecture
d'Evreux (Eure) le
3 octobre 2017

ADRESSAGE – COMMUNE NOUVELLE

Dans le cadre de la commune nouvelle, la commune de Saint-Germain-Village sollicite les services de la POSTE pour la dénomination et la numérotation des voies et hameaux.

Coût de la prestation : 1 800 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention relative à l'aide apportée par les services de la POSTE et tout autre document se rapportant à cette décision.

La dépense sera réglée à l'article 6188 « autres frais divers » du budget primitif communal de 2017.

N°1560-2017

Reçu à la Préfecture
d'Evreux (Eure) le
16 octobre 2017

ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX SINISTRÉS DE L'OURAGAN IRMA

Suite au passage de l'ouragan IRMA sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ce jour, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE d'octroyer une aide aux sinistrés d'un montant de 1 000 € qui sera versée à la Fondation de France – SOLIDARITE ANTILLES à Paris 8^{ème}.**

Le crédit nécessaire sera prélevé à l'article 6574 « subventions autres droit privé » du budget primitif communal de 2017.

N°1561-2017

FERMETURE PORTAIL CIMETIERE

La fermeture du portail du nouveau cimetière, côte de la Justice, les dimanches et jours fériés, a suscité quelques réclamations de la part des familles souhaitant se recueillir sur les tombes de leurs défunts, surtout pour celles ayant des difficultés pour marcher.

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur LAUNAY Yoann, propriétaire du chemin d'accès au cimetière et à sa propriété, est gêné pour rentrer chez lui à cause de véhicules qui stationnent dans le chemin.

Des solutions vont devoir être apportées pour satisfaire au maximum les familles des défunts :

. l'entrée du cimetière pourrait être redéfinie en mettant en place un nouvel aménagement : créer une entrée pour la propriété LAUNAY et une entrée pour les personnes qui vont dans le cimetière. Monsieur MANCEL Pierre, adjoint aux travaux, va étudier ce projet.

. il y aurait également la possibilité de poser une barrière automatique avec des badges.

Monsieur VOSNIER Christian propose de voir avec la Ville de Pont-Audemer pour trouver un lieu de stationnement car, effectivement, il est difficile de garer une voiture aux abords du cimetière.

Monsieur LECHEVALIER pense qu'il sera nécessaire de mener une réflexion globale avec la Ville de Pont-Audemer par rapport au stationnement.

Les membres du Conseil acceptent que des modifications soient apportées pour améliorer l'accès au cimetière, côte de la Justice.

N°1562-2017

INFORMATIONS

. La maison familiale :

Le Maire informe les membres présents que la Sté Financière Arverne a annulé son permis de construire portant sur la réhabilitation de la maison familiale : création de logements, à cause de la chapelle. Le dossier loi PINEL n'ayant pas été accepté, le projet de logements dans la chapelle n'aura pas lieu. Un nouveau dossier de permis de construire sera redéposé.

La chapelle ne sera pas un blocage. Si elle ne peut pas être vendue, elle pourrait être démolie. Monsieur LUCAS Jean-Pierre souhaiterait

DÉLIBÉRATIONS

connaître la valeur vénale de cette bâtisse. Cet édifice pourrait être transformé en salles d'activités. Le groupe « Bulles de vie », filiale de EMERA dont le siège social est basé à Mougins (06) serait intéressé pour faire une crèche dans la chapelle. La Communauté de Communes, ayant déjà une crèche à Pont-Audemer, n'est pas favorable à ce projet pour le moment.

. la côte Saint-Gilles :

Pour éviter les nombreux accidents, Côte Saint-Gilles endommageant le mur de Monsieur LANDRIN, Monsieur MANCEL Pierre signale que des glissières de sécurité seront posées. Monsieur LUCAS Jean-Pierre n'est pas d'accord avec la pose de glissières estimant que c'est dangereux pour les deux roues. Monsieur MOUCHEL Frédéric propose la pose d'un talus.

. Le STOP, route du Mont les Mares, après le chemin du Bel Air en allant vers le hameau du Mont les Mares va être posé en même temps que la signalétique.

Monsieur LUCAS signale que son talus, chemin du Bel Air, est toujours rogné par les engins des entreprises qui travaillent pour le lotissement de la Broche de Bois.

Monsieur MOUCHEL Frédéric réclame l'aménagement de l'entrée du chemin du Bel Air pour rendre la circulation des usagers plus facile. Le propriétaire du terrain concerné va être contacté prochainement.

Monsieur MOUCHEL Frédéric rappelle que les vaches de Monsieur CARTIER Maurice sont souvent en divagation. La clôture du Collège-lycée St-Ouen a été dernièrement endommagée par ses bêtes.

. Terrain route d'Honfleur : une servitude pourrait être demandée à Monsieur CARCASSONNE Christian qui doit acheter une parcelle de terrain pour les eaux pluviales.

. Assainissement eaux usées hameau du Bel Air : actuellement, c'est la phase « étude ». Si les crédits de l'Agence de l'Eau sont accordés, les travaux pourraient se concrétiser en 2018.

. Parc du Vivier : l'installation des prises électriques est satisfaisante ayant favorisé la réussite de la fête de St-Germain-Village le 3 septembre dernier.

DÉLIBÉRATIONS

. Fibre optique : une armoire va être positionnée à l'entrée de la Sente du Roi. Les élagages doivent être terminés rapidement car tous les travaux doivent être achevés pour la fin de l'année. Pour le raccordement, tous les opérateurs (orange, bouygues, ...) vont proposer des contrats à la population.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.